

Direction cantonale Vaud

# Procédure de prêt d'un moyen auxiliaire

**Vous avez besoin d'un moyen auxiliaire ou  
ce dernier ne vous est plus utile**

## **Recherche d'un moyen auxiliaire**

- Apurès des ergothérapeutes du centre médico-social (CMS) de votre quartier ou exerçant en cabinet privé.
- Apurès de la FSCMA/Dépôt AI (fédération suisse de consultations en moyens auxiliaires),  
Chemin de Maillefer 43, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
(Tél. : 021 641 60 20, site Internet : [www.fscma.ch](http://www.fscma.ch))
- Directement apurès des fournisseurs de moyens auxiliaires. Ces derniers n'ont pas forcément les modèles en stock. Demander un devis, et les éventuelles possibilités de location.

Avant toute démarche d'achat, les ergothérapeutes ou le fournisseur concerné vérifient auprès de la FSCMA/Dépôt AI si le moyen auxiliaire demandé est disponible dans un dépôt de l'Assurance-Invalidité.

**Vérifier la possibilité d'une prise en charge financière auprès des organismes suivant :**

- Assurance invalidité
- Assurance accident
- Assurance maladie, LAMal et LCA
- Prestations complémentaires

Le devis, ainsi qu'un certificat médical attestant la nécessité dudit moyen auxiliaire, sont à envoyer à l'assurance concernée.

L'assurance invalidité peut mandater la FSCMA à titre consultatif quant à la simplicité et l'adéquation du moyen auxiliaire demandé.

Au cas où aucune assurance ne participe, vous pouvez prendre contact avec Pro Infirmis Vaud ou le service social qui vous conseille, pour déposer une demande financière. Dans cette perspective, les justificatifs de vos revenus et dépenses sont nécessaires pour établir le budget et les aides sont soumises à des limites de fortune. Pour les bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), la demande est à adresser au centre social régional.

## **Restitution d'un moyen auxiliaire, vérifier le mode de financement :**

- Si assurance maladie, SUVA ou autre : prendre contact avec la caisse concernée ;
- Si assurance invalidité : retourner le moyen auxiliaire au dépôt AI géré par la FSCMA ;
- Si fonds propres : en cas d'achat récent, vous pouvez prendre contact avec le fournisseur pour négocier une éventuelle reprise ou mettre une annonce sur le site internet de la FSCMA.

C'est volontiers que nous vous conseillons dans vos démarches, cette fiche ne donnant que des informations générales



## **Pro Infirmis**

### **Direction cantonale Vaud**

#### **Conseil social de l'Est, Ouest du canton et agglomération lausannoise**

Rue du Grand-Pont 2 bis  
CP 7137  
1002 Lausanne

Téléphone 058 775 34 34  
vaud@proinfirmis.ch

#### **Conseil social du Nord vaudois**

Rue du Valentin 20  
1400 Yverdon-les-Bains

Téléphone 058 775 35 50  
yverdon@proinfirmis.ch

#### **Service des besoins Spéciaux de la Petite Enfance (BSPE)**

Conseil social pour les familles avec un  
jeune enfant de moins de 7 ans en  
situation de handicap

Avenue Pierre-Decker 5  
1011 Lausanne

Téléphone 058 775 32 00  
bspe@proinfirmis.ch

[www.info-handicap.ch](http://www.info-handicap.ch) site d'information sur le handicap dans le canton de Vaud

[www.proinfirmis.ch](http://www.proinfirmis.ch)